



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/WG.94/13/Add.1
21 janvier 1985

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Groupe de travail spécial constitué
d'experts juridiques et techniques
chargés de l'élaboration d'une
convention-cadre mondiale pour
la protection de la couche d'ozone
Cinquième session
Genève, 21-25 janvier 1985

INCIDENCES FINANCIERES DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE : MONTANTS ESTIMATIFS REVISES

Additif

Observations de l'OMM

INCIDENCES FINANCIERES DE LA PROPOSITION DU PNUE CONCERNANT LE SECRETARIAT DE LA CONVENTION SUR L'OZONE : ANALYSE ETABLIE PAR L'OMM

On trouvera ci-après un exposé des principes fondamentaux en vertu desquels l'OMM pourrait accueillir le Secrétariat de la Convention sur l'ozone (SCO), une analyse des incidences financières des propositions du PNUE concernant le fonctionnement du secrétariat, et les observations de l'OMM à ce sujet.

Position de l'OMM

1. Le principe appliqué par l'OMM en la matière a été énoncé par le Conseil exécutif de l'OMM dans les termes suivants : "... à l'exception des compétences techniques et de gestion disponibles à l'OMM pour les questions concernant l'ozone, tout autre service serait fourni au prix coûtant aux Parties contractantes à la Convention pour la protection de la couche d'ozone".
2. Pour l'OMM, trois considérations pratiques importantes entrent en jeu : ce sont l'accord ou les accords régissant le recrutement et l'administration du personnel du SCO, les locaux que ce personnel occuperait et la définition des frais généraux que l'OMM aurait à supporter.
3. En mai 1985, le Conseil exécutif sera invité à examiner des accords conclus antérieurement pour en dégager les modalités selon lesquelles l'OMM pourrait accueillir le Secrétariat de la Convention. Conformément à ces précédents :
 - 1) le SCO constituerait, dans le secrétariat de l'OMM, un service distinct ayant son propre budget, qui serait financé par les Parties contractantes en vertu d'un accord spécial;
 - 2) le SCO serait soumis au règlement du personnel et au règlement financier de l'OMM, et son personnel relèverait exclusivement du Secrétaire général de l'OMM;

- 3) les fonctions du SCO ne seraient soumises à aucun contrôle de la part des organes constituants de l'OMM.
4. Les locaux et les moyens matériels - mobilier de bureau, etc. - du secrétariat de l'OMM sont déjà à peine suffisants. Il sera donc recommandé au Conseil exécutif d'envisager l'acquisition d'installations équivalentes s'il faut accueillir deux ou trois fonctionnaires du SCO dans le bâtiment de l'OMM.
5. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être imposer une commission en pourcentage pour compenser les frais généraux que le fonctionnement du SCO occasionnera à l'OMM, étant donné que le volume de travail du secrétariat de l'OMM augmentera inévitablement.

Analyse des incidences financières de la proposition du PNUE

6. On trouvera au tableau 1 une estimation établie par l'OMM de ce que coûterait aux Parties contractantes l'application du scénario envisagé par le PNUE (document UNEP/WG.94/13 du 27 juillet 1984) si les Parties contractantes souhaitaient installer le SCO au Siège de l'OMM.
7. On remarquera que sous les rubriques "Personnel du projet" et "Appui administratif", aucun chiffre n'est indiqué pour le poste 1101 (Secrétaire de la Convention), étant donné que le Secrétaire général proposera au Conseil exécutif que cette charge soit confiée à un fonctionnaire du secrétariat de l'OMM. Le coût du poste 1301 (Assistant administratif) a été calculé à la classe G-7 puisqu'il n'y a pas actuellement de postes G-9 à l'OMM. Pour les autres éléments, les estimations correspondent à celles du PNUE, sauf qu'un montant a été indiqué pour le poste 4300 (Locaux, location). Le chiffre de la première année est plus important, car on s'attend à des dépenses plus élevées au début.
8. Les totaux pour la première année, la deuxième année et les deux années combinées s'établissent respectivement à 197 500 dollars, 278 000 dollars et 475 500 dollars.

Observations sur le scénario

9. L'estimation des besoins en personnel faite par le PNUE est peut-être un peu forte; pour les travaux de secrétariat, un agent de la classe G-7 suffirait probablement, du moins en attendant que l'expérience permette de préciser les besoins réels. Pendant les périodes de forte activité - au moment d'une Conférence des Parties contractantes, par exemple - on pourrait renforcer le secrétariat en engageant du personnel temporaire. En revanche, il serait souhaitable de classer à P-2 le poste de l'assistant administratif.
10. L'estimation du coût des réunions est peut-être aussi un peu élevée, car les réserves de main-d'oeuvre dont les Nations Unies disposent pour la traduction, l'interprétation, etc., à Genève sont généralement plus fortes, ce qui évite d'avoir à faire venir du personnel de l'extérieur. Cependant, il n'est pas facile de chiffrer les économies possibles tant que l'on n'a pas des éléments d'information plus précis.
11. Un état révisé des incidences financières correspondant à un poste d'assistant administratif de la classe P-2 et un poste de secrétaire à G-7, est présenté dans le tableau 2. Selon cette hypothèse, les totaux de la première année, de la deuxième année et des deux années combinées s'établiraient respectivement à 164 500 dollars, 245 000 dollars et 409 500 dollars.

Tableau 1

Projet de budget du secrétariat de la Convention pour la protection
de la couche d'ozone a/

(en milliers de dollars E.-U.)

		<u>Genève</u>		
		<u>Première année</u>	<u>Deuxième année</u>	<u>Total</u>
1000 PERSONNEL DU PROJET				
1100	<u>Personnel du projet</u>			
	1101 Secrétaire de la Convention	0	0	0
1200	Consultants (Rémunérations, voyages, indemnités journalières)	4 m	32,0	64,0
1300	<u>Appui administratif</u>			
	1301 Assistant administratif (1 G-7)	12 m	37,5	75,5
	1302 Secrétaires (2 G-7)	24 m	75,0	151,0
1600	<u>Voyages officiels</u>		<u>15,0</u>	<u>35,0</u>
1999	<u>Total partiel</u>		<u>159,5</u>	<u>325,5</u>
30 REUNIONS				
3201	Conférence des Parties ^{b/}	-	<u>78,0</u>	<u>78,0</u>
3299	<u>Total partiel</u>	-	<u>78,0</u>	<u>78,0</u>
40 MATERIEL				
4100	Matériel consommable (fournitures, équipement, y compris la location de matériel, etc.)		2,0	4,5
4200	Matériel non consommable (meubles et équipements)		8,0	13,0
4300	Locaux (location)		<u>16,0</u>	<u>28,0</u>
4999	<u>Total partiel</u>		<u>26,0</u>	<u>45,5</u>
50 DIVERS				
5100	Fonctionnement et entretien du matériel		1,0	2,5
5200	Frais d'établissement des rapports		8,0	18,0
5300	Divers		<u>3,0</u>	<u>6,0</u>
5999	<u>Total partiel</u>		<u>12,0</u>	<u>26,5</u>
99	TOTAL		<u>197,5</u>	<u>475,5</u>

a/ Les prévisions ont été calculées d'après les chiffres de 1984 et 1985; les chiffres ont été empruntés au système d'information budgétaire de l'ONU pour les années 1984 et 1985.

b/ Pour calculer les prévisions de dépenses, on a pris pour hypothèse que la Conférence des Parties contractantes aurait lieu tous les deux ans et que cinq langues de travail (interprétation et documentation) seraient utilisées.

Tableau 2

Projet de budget du secrétariat de la Convention pour la protection
de la couche d'ozone a/
(en milliers de dollars E.-U.)

		Genève		Total
		Première année	Deuxième année	
1000 PERSONNEL DU PROJET				
1100 <u>Personnel du projet</u>				
1101 Secrétaire de la Convention				
1200 Consultants (Rémunérations, voyages, indemnités journalières)	4 m	32,0	32,0	64,0
1300 <u>Appui administratif</u>				
1301 Assistant administratif (1 P-2)	12 m	42,0	43,0	85,0
1302 Secrétaire (1 G-7)	12 m	37,5	38,0	75,5
1600 <u>Voyages officiels</u>		15,0	20,0	35,0
1999 Total partiel		126,5	133,0	259,5
30 REUNIONS				
3201 Conférence des Parties ^{b/}		-	78,0	78,0
3299 Total partiel		-	78,0	78,0
40 MATERIEL				
4100 Matériel consommable (fournitures, équipement, y compris la location de matériel, etc.)		2,0	2,5	4,5
4200 Matériel non consommable (meubles et équipements)		8,0	5,0	13,0
4300 Locaux (location)		16,0	12,0	28,0
4999 Total partiel		26,0	19,5	45,5
50 DIVERS				
5100 Fonctionnement et entretien du matériel		1,0	1,5	2,5
5200 Frais d'établissement des rapports		8,0	10,0	18,0
5300 Divers		3,0	3,0	6,0
5999 Total partiel		12,0	14,5	26,5
99 TOTAL		164,5	245,0	409,5

a/ Les prévisions ont été calculées d'après les chiffres de 1984 et 1985; les chiffres ont été empruntés au système d'information budgétaire de l'ONU pour les années 1984 et 1985.

b/ Pour calculer les prévisions de dépenses, on a pris pour hypothèse que la Conférence des Parties contractantes aurait lieu tous les deux ans et que cinq langues de travail (interprétation et documentation) seraient utilisées.

